

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 07 AVRIL 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 07 avril 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : Mr AZEMA, excusé.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – « BUDGET M.14 ».**

Mr BENOIT, 1^{er} Adjoint, donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2013, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2013 qui s'élève :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement.....	859 564,86 €	Fonctionnement.....	1 042 933,27 €
Investissement.....	474 711,64 €	Investissement.....	592 453,50 €
Résultat reporté.....	152 572,22 €	Résultat reporté.....	186 037,07 €
TOTAL.....	1 486 848,72 €	TOTAL.....	1 821 423,84 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de fin d'exercice de 2013, et de l'excédent des restes à réaliser en section d'investissement, l'excédent de clôture s'élève à 289 672,06 €.

- **COMPTE DE GESTION 2013 – « BUDGET M.14 ».**

Mr le maire présente le Compte de Gestion 2013 du budget général proposé par Mr le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – « C.C.A.S. ».**

Mr BENOIT, 1^{er} adjoint, présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 qui s'élève :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement.....	4 662,00 €	Fonctionnement.....	5 100,00 €
		Résultat reporté.....	8 381,04 €
TOTAL.....	4 662,00 €	TOTAL.....	13 481,04 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 8 819,04 €

- COMPTE DE GESTION 2013 – « C.C.A.S. ».

Le Président présente le Compte de Gestion 2013 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – « CAMPING ».

Mr BENOIT, 1^{er} adjoint, présente également le compte administratif du budget « Camping » qui s'élève à :

Dépenses		Recettes	
* Fonctionnement.....	13 429,98 €	* fonctionnement	48 025,55 €
* investissement.....	46 964,23 €	* Investissement.....	39 866,25 €
* Résultat reporté.....	29 856,47 €	* Résultat reporté.....	3 951,02 €
* Reste à réaliser.....	0,00 €		
TOTAL.....	90 250,68 €	TOTAL.....	91 842,82 €

L'excédent de clôture au 31 décembre 2013 s'élève à 1 592,14 €.

Mr le maire quitte la salle et le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du Camping.

- COMPTE DE GESTION 2013 – « CAMPING ».

Mr le maire présente le Compte de Gestion 2013 du budget « Camping » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

Monsieur BENOIT, 1^o adjoint, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

Dépenses		Recettes	
* Fonctionnement.....	333 749,79 €	* fonctionnement	0,00 €
* investissement.....	0,00 €	* Investissement.....	0,00 €
* Résultat reporté.....	0,00 €	* Résultat reporté.....	0,00 €
TOTAL.....	333 749,79 €	TOTAL.....	0,00 €

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- COMPTE DE GESTION 2013 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

Mr le maire présente le Compte de Gestion 2013 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- MODIFICATION PRIX TERRAIN LOTISSEMENT « LA GARRIGUE ».

Mr le maire rappelle à ses collègues que le conseil municipal avait arrêté le prix de 90 € le m² concernant la vente des parcelles du lotissement « La Garrigue ».

Il s'avère que les lots n° 01, 03, 05 et 07 sont accessibles à partir d'un passage de 5 mètres de large sur 15 mètres de long, soit 75 m².

Il propose au conseil que le prix de vente du m² de ces passages soit modifié pour tenir compte de leur utilisation exclusive d'accès.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et fixe le prix de vente de cette bande de 75 m² à 40 € le m² au lieu de 90 €.

- CONVENTION MISSION S.P.S. (CENTRE DE LOISIRS).

Mr le maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'opération de construction du centre de loisirs maternel, il y a lieu de désigner un coordonnateur de sécurité.

A cet effet, il propose de retenir le bureau d'études SO.CO.TEC., dont l'offre est la mieux disante, pour un montant de 2 760 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- **CONVENTION CONTROLE TECHNIQUE (CENTRE DE LOISIRS).**

De même, il indique que toujours dans le cadre de l'opération de construction du centre de loisirs maternel, il y a lieu de désigner également un coordonnateur de sécurité.

Il propose de retenir le bureau d'études SO.CO.TEC. pour les missions de contrôle technique pour un montant, de 4 960 € H.T. et HANDCO pour un montant de 450 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **APPROBATION PROJET EDUCATIF.**

Mr Michel GREFFIER, adjoint chargé du dossier, présente le projet du « dossier éducatif » mis en place avec les divers partenaires de la commune que sont : l'Education Nationale, le CIAS de Carcassonne-Agglomération et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Il rappelle que ce projet aura une incidence financière d'un montant de 28 000 € environ.

Néanmoins une partie de cette charge sera compensée par une subvention de l'Etat qui représente 10 000 € à laquelle sera rajouté le remboursement du salaire des employés communaux par le CIAS pour un montant environ de 8 000 € pour la rentrée 2014.

Le résiduel à supporter par la commune serait aux alentours de 10 000 €.

Il est à noter que pour le budget 2014, les chiffres annoncés devraient être proratisés au nombre de mois réels d'application dudit projet.

A cet effet, il s'engage un débat sur les conditions de financement de cette charge communale et le conseil municipal décide, à l'unanimité, que pour la rentrée 2014-2015, elle sera entièrement supportée par la commune.

Le conseil municipal émet également le souhait que cette question puisse être abordée à nouveau sur les bases du bilan de l'année scolaire 2014/2015.

- **LOCATION GARAGES COMMUNAUX.**

Mr le maire rappelle aux conseillers que le prix de location des garages, situés place du Vieux Puits, avait été arrêté à 300 € le trimestre.

A ce jour, deux garages étant vacants depuis le 1^{er} janvier, il propose, compte tenu du contexte économique, que ce montant soit ramené à 200 € le trimestre.

Accord unanime du conseil municipal.

- **DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL « COMPLEXE SPORTIF ».**

Mr le maire propose qu'une subvention soit déposée auprès du Conseil Régional, concernant l'extension du complexe sportif, qui pourrait être programmée pour 2015.

Le projet consiste à compléter l'éclairage, agrandir le terrain d'entraînement, réaliser un nouveau vestiaire.

Cette opération est estimée à 150 000 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (ENVELOPPE PARLEMENTAIRE).**

Mr le maire propose que le dossier sus-indiqué soit également proposé au titre de subvention exceptionnelle (enveloppe parlementaire) qui sera sollicitée auprès du sénateur.

Accord unanime du conseil municipal.

- **REGIME INDEMNITAIARE.**

Mr le maire indique à ses collègues qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec la réglementation concernant les régimes indemnitaires de Mr Georges FRANC et de Mme Mélanie DIAZ.

Concernant Mr FRANC, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité Préfecture est remplacée par la prime de fonction et de résultat. Il rappelle que précédemment, le coefficient affecté était de 3. Il propose qu'il soit ramené à 2,5 pour rester dans un équilibre financier sans pénalité pour l'agent.

Concernant Mme Mélanie DIAZ, son régime est lié à son changement de grade au 1^{er} janvier 2014. Il s'agit de l'indemnité Administrative de technicité dont les montants et les coefficients restent inchangés par rapport à ce que l'agent perçoit actuellement.

Ces décisions sont applicables à partir du 1^{er} avril 2014.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MODIFICATION CONTRAT EMPLOI CONTRACTUEL.**

La mise en place de l'ALAE et des rythmes scolaires nécessitent de renforcer les postes des agents de service. A cet effet, le maire propose de modifier le contrat de Mme Laurence FOSSE, actuellement de 8 h par semaine, à 23 h par semaine jusqu'à la fin des vacances d'été.

Il informe que ce contrat risque de subir de nouvelles modifications, à la rentrée de septembre 2014, après étude des plannings.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Mr le maire indique qu'à compter du 1^{er} mai 2014, Mr Jean-Pierre BABY est promu au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et qu'il convient à cet effet de modifier le tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal.

- **EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2014.**

Mr le maire communique à ses collègues la liste des jeunes candidats pour la saison estivale 2014.

Compte tenu de la présence de jeunes ayant déjà effectué des missions les précédentes saisons, il propose dans un premier temps de ne retenir que les deux nouveaux candidats.

Il s'agit de Mr VILLAUME Thomas et Thibault HERMAND.

Concernant les autres embauches, une décision sera prise plus tard.

Accord unanime du conseil municipal.

- **COMMISSION EVALUATION CHARGES CARCASSONNE AGGLO.**

Suite aux dernières élections, le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner le représentant de la commune à la commission de l'Agglo.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose Mr Alain MARTY, maire pour représenter la commune à cette commission.

- **DIVERS.**

- Mr le maire propose de modifier le tableau des commissions, afin de clarifier certaines missions.

Il rappelle que la commission « Finances » est présidée par le maire et que l'ensemble des conseillers sont membres et propose que la commission « Sociale et Communication » soit scindée en deux commissions : la commission « Aide Sociale » dont la responsable est Janine POUSSE, dont les membres sont : Véronique BROUSSE, Joëlle LEVEJAC et Véronique MARCAILLOU et de créer de la commission « Culture et Communication » dont la responsable est Françoise BELHACHE, dont les membres sont Janine POUSSE, Jean MAURY, Richard PASTOR, Joëlle LEVEJAC, Véronique MARCAILLOU et Stéphane AZEMA.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mme POUSSE rappelle la date du repas des aînés qui est prévu le samedi 11 avril 2014.

⇒ Mr GREFFIER, chargé de ce dossier, informe que la commune a été saisie par les commerçants ambulants, installés sur le parking devant Les Senioriales, qui sollicitent un branchement électrique pour leurs activités commerciales.

Mr le maire souhaite que cette affaire reste au niveau de la réflexion, afin que chacun puisse se prononcer lors d'un prochain conseil et charge Mr GREFFIER de solliciter des devis auprès d'ERDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 30.

Le Maire,

Alain MARTY

